

# Pessac : Ils ne veulent pas d'un centre de rétention pour étrangers derrière leurs pavillons

**NOT IN MY BACKYARD** Des habitants du quartier du Monteil à Pessac, près de Bordeaux, se mobilisent après avoir appris l'existence d'un projet de construction d'un Centre de rétention administrative (CRA) en bordure de leur zone pavillonnaire



- Ce Centre de rétention administrative (CRA) de 140 places, qui retient les étrangers en situation irrégulière en attente d'expulsion, doit remplacer celui qui se trouve actuellement dans les sous-sols du commissariat de Bordeaux.
- La préfecture souhaite l'implanter sur un terrain de l'Etat situé en bordure de rocade à Pessac, dans une zone pavillonnaire.
- Les habitants, qui ont appris l'existence de ce projet il y a quelques jours, sont vent debout et entament une mobilisation, tandis que le maire de Pessac Franck Raynal tente de trouver une porte de sortie.

La patate chaude pourrait vite devenir incandescente, surtout en période électorale. Les habitants du quartier du Monteil, à [Pessac](#), dans la banlieue de [Bordeaux](#), ont appris il y a quelques jours l'existence d'un projet de [Centre de Rétention Administrative \(CRA\)](#) en bordure de leur zone pavillonnaire, d'ici à 2024. La préfecture a lancé les premiers marchés publics pour la réalisation de l'infrastructure, d'un montant d'1,2 million d'euros.

Les Centres de rétention administrative (CRA) ont vocation à accueillir, dans un lieu fermé, des [étrangers en situation irrégulière](#) dans l'attente d'une procédure d'éloignement. La durée légale de rétention des étrangers ne peut y dépasser 90 jours. Le gouvernement a annoncé la construction de trois nouveaux CRA en France, dont un « dans la zone de Bordeaux », d'une capacité de 140 places, en remplacement de celui qui se trouve actuellement dans les sous-sols du commissariat de Bordeaux, inadapté.

## « La mobilisation est très forte »

Ce bâtiment neuf sera érigé « sur deux terrains vagues le long de l'avenue du Bourgailh à Pessac, au niveau de la sortie 13 de la rocade », indique la préfecture dans un document présentant le projet. Le premier terrain accueillera le CRA (bâtiment administratif et zone de rétention) ainsi qu'une annexe du tribunal judiciaire de Bordeaux. Le deuxième terrain, situé de l'autre côté de l'avenue du Bourgailh, servirait à la création d'un parking de 120 places pour le personnel.

La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans le quartier, dont les habitants se sont mobilisés en un temps record. Une première manifestation a eu lieu mardi, et une réunion publique est organisée ce lundi en vue de monter un collectif. « Le quartier du Monteil c'est 6.000 habitants, dont 3.000 rien que sur ce secteur, prévient Jean-Claude Juzan, président du comité de défense et des fêtes des quartiers du Monteil. Et la mobilisation est très forte. »

## **Pas une démarche « politique »**

Si les CRA font régulièrement l'objet de critiques concernant [les conditions de rétention](#) des étrangers qui y sont maintenus, les habitants ne souhaitent pas se positionner dans ce débat, précisant que leur mouvement « n'est pas politique ». Ils s'élèvent contre un projet « qui n'a rien à faire dans un secteur pavillonnaire ». Le bâtiment principal serait installé en bordure du lotissement Monbalon 1, et le parking en bordure des pavillons du lotissement Village de Madran.

« Pour nous, poursuit Jean-Claude Juzan, c'est inadmissible par rapport aux nuisances que cela va engendrer, notamment la destruction d'un petit bois pour en faire un parking, la bétonisation des sols, et par répercussion le volume de véhicules dans ce secteur, sans parler du bruit. Pourquoi ne le fait-on pas aux abords de [l'aéroport](#), ce qui est le cas généralement pour les autres CRA ? Il y a une vraie crainte de la part des résidents de subir une dévalorisation de leurs biens. »

## **Dans les tuyaux depuis 2019**

Jean-Claude Juzan déplore par ailleurs « l'absence de communication » autour de ce projet « qui est dans les tuyaux depuis 2019, et dont on a appris l'existence seulement lundi dernier ! » Même s'il s'agit d'un projet piloté par la préfecture, le représentant des habitants se dit remonté contre la mairie de Pessac : « C'est un déni de démocratie, à une époque où l'on parle de démocratie citoyenne. »

[Le maire Franck Raynal \(LR\)](#) assure qu'il lui était « impossible de communiquer jusqu'ici ». « J'ai été informé de ce projet au printemps 2020, indique l' élu, mais il faut bien comprendre que je n'ai pas voix au chapitre dans ce dossier, je ne donne aucune autorisation de construction pour ce terrain, qui appartient à l'Etat. Mais maintenant que les appels d'offres pour les opérations d'aménagement sont lancés, plus rien n'est secret ».

« La préfète a confirmé son choix au maire de Pessac par écrit en mars 2021, indique pour sa part la préfecture. Il a acté ce choix en réponse et disposait de l'intégralité des informations sur ce choix de site pour les nécessités d'échanges avec la population. »

## **« Une aberration urbaine »**

Aujourd'hui, le maire souhaite « maintenir le dialogue avec la préfecture » mais assure « comprendre » la colère des habitants. « Qu'il faille construire un nouveau CRA, d'accord, mais pas au milieu des habitations, complète l' élu. Cela pose des questions de sécurisation, d'accessibilité, de maintien d'une piste cyclable dans le quartier. Et le parking du CRA ne sera même pas attenant au bâtiment, les fonctionnaires de police vont devoir traverser un carrefour à pied. C'est une aberration urbaine, et je crains que cela ne crée un malaise. »

Franck Raynal assure cependant qu'il n'a pas « rendu les armes ». « Nous avons rendez-vous vendredi en préfecture à ce sujet. Je pense qu'il existe encore une possibilité pour un autre lieu, avance l' édile. Il faut qu'on trouve une autre solution, ce n'est pas acceptable à cet endroit. »

La préfecture confirme ce rendez-vous. Mais n'évoque pas la possibilité de délocaliser le 6 projet. « La préfète recevra ce vendredi une délégation de riverains et leur proposera de poser dans le dialogue les questions qu'ils souhaitent, a répondu la préfecture à *20 Minutes*. Les questions d'insertion urbaine, de végétalisation, de maintien du caractère apaisé du quartier seront certainement abordées et conduiront à des approfondissements du projet. »

## **Retour à la case départ**

Trouver une solution alternative n'est effectivement pas simple, le maire de Pessac est bien placé pour le savoir, puisqu'une première opération d'échange de terrain avait capoté. « Fin 2020, nous avons déjà proposé avec la métropole un autre terrain à la préfecture, qui se situait sur le Bioparc, à cheval sur Mérignac et Pessac, et qui présentait l'avantage d'être plus près de l'aéroport, dans un secteur qui n'est pas habité, explique Franck Raynal, mais le Conseil national de protection de la nature l'a finalement déclaré inconstructible après avoir trouvé des espèces protégées. »

Retour, donc, à la case départ. A la différence près que cette fois-ci, le projet n'avance plus masqué, et va devoir affronter la mobilisation des habitants.